



## Refondation des urgences : l'Ordre des infirmiers partage la détresse des professionnels et présente ses propositions

Paris, le 7 juin 2019

Alors que plus de 80 services d'urgence sont actuellement en grève pour alerter sur leurs conditions de travail, et qu'une grande manifestation a eu lieu jeudi après-midi à Paris, Madame la Ministre de la Santé et des Solidarités Agnès Buzyn a annoncé hier le lancement d'une « mission de refondation des services d'urgences », un soutien financier aux établissements connaissant des surcroûts d'activité, ainsi qu'une prime de coopération pour les professionnels paramédicaux concernés par des délégations de tâche dans le cadre de protocoles de coopération.

L'Ordre des infirmiers connaît et comprend les sentiments de colère, d'épuisement ou d'extrême lassitude qu'éprouvent actuellement grand nombre de professionnels de santé qui exercent dans un service d'accueil et de traitement des urgences. Il ne doute pas que les infirmiers savent rester dans le cadre de leur déontologie malgré de très difficiles circonstances. Surtout, l'Ordre regrette que malgré de très nombreuses alertes sur la situation des urgences y compris encore récemment par la Cour des comptes, les pouvoirs publics ne semblent pas avoir pris la pleine mesure du problème.

Dans le cadre de la « mission de refondation des services d'urgence » que Madame la Ministre de la Santé appelle de ses vœux, l'Ordre des infirmiers souhaite que les deux propositions suivantes soient considérées à leur juste valeur :

- **l'instauration de quotas de patients par infirmier(e)**, variables en fonction du nombre de passages moyen aux urgences et selon les spécificités de chaque service. Des normes existent déjà pour les services comme la réanimation, les soins intensifs ou la dialyse. On ne peut se contenter aujourd'hui d'une norme aussi vague que celle du code de la santé publique actuel : « L'effectif de la structure de médecine d'urgence est fixé de façon à ce que cette structure puisse assurer ses missions. »
- **une meilleure reconnaissance des compétences des infirmier(e)s aux urgences.** Les seules délégations de tâche que Madame la Ministre se propose de valoriser via une « prime de coopération » ne seront pas suffisantes car dépendent de protocole dont la procédure est trop lourde. Par ailleurs, ces derniers ne constituent que des réponses localisées à une problématique qui nécessite une réponse globale. Les infirmiers disposent de compétences expertes et peuvent agir avec davantage d'autonomie en parfaite coordination et coopération avec les autres professionnels de santé. Cette reconnaissance doit aussi être financière.

Cette demande constituait l'une des recommandations de la Cour des Comptes dans le [chapitre relatif aux urgences hospitalières de son dernier rapport public](#) :

*« Le développement de la fonction d'accueil et d'orientation dans la plupart des sites d'urgence constitue une évolution organisationnelle importante, qui doit s'accompagner, pour gagner en efficacité, de la mise en œuvre des délégations de tâches au sein de ces services. Dans de nombreux services d'urgence, la dispensation d'antalgiques par un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'État (IDE) est, de fait, déjà pratiquée. L'infirmière d'accueil peut également être autorisée à prescrire des radiographies à l'arrivée du patient, à orienter ceux d'entre eux qui présentent de la petite traumatologie, voire à poser un dispositif d'immobilisation après diagnostic par le médecin. Les services d'urgence constituent un cadre favorable à la mise en place de délégations de tâches, en raison de la possibilité de recourir en permanence à un médecin en cas de difficulté. »*

(Extrait du chapitre 6 du rapport annuel de la Cour des comptes : « Les urgences hospitalières, des services toujours trop sollicités »)

**Malgré ces recommandations fondées et indispensables, qui permettraient notamment de restituer du temps médical, on regrettera que lors des débats en cours sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé le Gouvernement se soit systématiquement opposé aux amendements allant dans le sens d'un élargissement du rôle des infirmiers aux urgences** (par exemple [amendement 98 rect](#) au Sénat).

*« Les pouvoirs publics sont-ils véritablement disposés à résoudre le grave problème des urgences hospitalières et mettre fin à la profonde détresse des professionnels ? »* s'interroge Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre des infirmiers.

## CONTACT PRESSE

--

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

[adrien.decasabianca@gmail.com](mailto:adrien.decasabianca@gmail.com)